



Concours Biomimétisme • Inspiration du Futur

2nde édition

Règlement



Présentation

Dans le cadre du projet “Bloom - Hauts-de-France : région bio-inspirée” financé par l’ADEME et le Conseil Régional Hauts-de-France (fonds FRATRI), Ceebios et le pôle de compétitivité EuraMaterials lancent la seconde édition du concours de recherche et d’innovation « **Biomimétisme - Inspiration du Futur** ».

Ce concours de recherche et d’innovation a pour objectifs de :

- Ancrer le biomimétisme comme un des leviers novateurs de réponse aux enjeux de la transition environnementale et sociétale en région Hauts-de-France, notamment inscrits dans la feuille de route REV3.
- Favoriser les connaissances et le développement des compétences, autour et avec les sciences du vivant.
- Stimuler et valoriser les initiatives en région Hauts-de-France et le développement de projets de recherche et d’innovation issus du biomimétisme et à destination de plusieurs marchés d’usages.
- Identifier et initier des synergies entre la recherche publique et le monde de l’industrie, indispensable au déploiement du biomimétisme.

Ceebios (Centre d’Expertise et d’Etudes sur le Biomimétisme) est une société coopérative d’intérêt collectif ayant pour vocation d’accélérer la transition écologique et sociétale par le biomimétisme en fédérant un réseau d’acteurs experts et en développant les ressources indispensables à l’appropriation de la démarche par les secteurs académiques, institutionnels et privés.

Ceebios se positionne en structure d’intérêt général, porteur de la feuille de route nationale de déploiement du biomimétisme, validée par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (CGDD). Depuis 2014, il catalyse la

richesse des compétences nationales du monde académique, de l’enseignement et de la R&D industrielle dans le domaine de la bio-inspiration. Il compte en 2022, 80 sociétaires (acteurs historiques, académiques, entreprises, de la société civile et salariés Ceebios)

Ceebios coordonne le déploiement du biomimétisme en Région Hauts- de-France dans le cadre du projet Bloom. Bloom est co-financé par le Conseil Régional Hauts-de-France et l’ADEME (fonds FRATRI).

EuraMaterials est un cluster au service des industries de transformation des matériaux. Notre équipe accompagne les entreprises et les acteurs de la recherche, afin de leur permettre de trouver des solutions, performer et croître. Cela dans le cadre propice de notre réseau, constitué de nos membres et partenaires – français et internationaux.

Nos 6 grandes missions :

- Innover au service de la compétitivité des entreprises ;
- Fédérer et animer des réseaux et des écosystèmes ;
- Accompagner l’innovation et le développement ;
- Promouvoir et favoriser l’attractivité du territoire ;

- Accompagner les entreprises dans leur développement à l'International ;
- Accompagner la création d'entreprise et la croissance de start-up.

Eligibilité

Les projets éligibles au concours "Biomimétisme – Inspiration du futur" sont :

- Les projets de recherche appliquée en laboratoires ou centres techniques ;
- Les projets d'expérimentation ;
- Les projets portés par une ou plusieurs entreprises avec un laboratoire de recherche ou centre technique.

Le concours est ouvert aux enseignants-chercheurs, chercheurs, doctorants, établissements ou structures de recherche publics ou privés, aux membres d'équipes de recherche issues d'entreprises et aux étudiants.

L'ensemble des secteurs de l'industrie et des services sont éligibles.

Les projets présentés devront être orientés marché – application. Les projets de recherche fondamentale ne pourront être acceptés. En lien avec la feuille de route régionale REV3, ce concours cible les projets qui visent :

- La rationalisation des procédés (par exemple, par la réduction de la consommation d'énergie et des rejets polluants, écoconception...).
- L'utilisation de matières alternatives (pour permettre une meilleure maîtrise des approvisionnements et des coûts, répondre aux réglementations limitant l'usage de tel ou tel matériau).
- Une économie plus circulaire (par exemple, en valorisant les co-produits, chutes de production...) en s'inspirant de modèles, schémas ou observations du vivant.

Les candidats doivent impérativement exercer en région Hauts-de-France.

Étape du concours et calendrier

Le lancement du concours aura lieu le 5 septembre 2022.

La date de clôture pour la réception des candidatures est fixée au **23 décembre 2022 12h** par e-mail à marie.darul@ceebios.com.

Pour être acceptés en vue d'une appréciation par le jury, les dossiers de candidature doivent comporter un document littéraire de maximum 10 pages et un diaporama. Ces documents ne dépasseront pas la taille de 5 Mo.

Les projets présélectionnés seront étudiés courant janvier 2023 par un jury d'experts.

La remise des prix aura lieu en public lors d'un événement en mars 2023 dont la date sera communiquée fin 2022.

Le dossier de candidature et le règlement du concours sont téléchargeables depuis les sites internet du [Ceebios](http://ceebios.com) et d'[EuraMaterials](http://EuraMaterials.com).

Processus de sélection

Un jury d'experts composé de pairs, représentants des co-organisateur et des financeurs, examinera tous les projets déposés par les chercheurs équipes candidates de la région et présélectionnera des projets sur la base des critères énoncés ci-après.

Les candidats présélectionnés seront informés préalablement et invités à préparer une présentation orale de leur projet d'une durée de 20 minutes avec un support de type diaporama ou vidéo. À l'issue des présentations, le jury sélectionnera deux lauréats par catégorie (soit 4 lauréats au total).

Modalités de participation

En lien avec l'objet du concours « Biomimétisme - Inspiration du Futur », les projets auront une visée marché et devront proposer une innovation qui concerne un produit, un procédé ou un service.

Le concours fera l'objet de deux catégories :

- "projet en émergence" (au stade de l'idée formalisée) ;
- "projet en développement" (pour lequel une preuve de concept a été validée).

Les candidats pourront déposer leur candidature, en tant que personnes physiques, équipes ou personnes morales. Le projet peut être présenté de manière individuelle ou collective.

Le dossier de candidature se compose des éléments suivants :

- [Dossier littéraire](#) (entre 5 et 10 pages) ;
- Présentation PowerPoint (15 slides) ;
- Règlement du concours paraphé et signé avec la mention sur la dernière page « *Je/nous reconnais / reconnaissons avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter sans réserve les dispositions* ».

Critères d'appréciation

Les projets seront évalués selon les 4 critères suivants :

- **Innovation, originalité, pertinence et pluridisciplinarité** - Le caractère innovant et créatif du projet sera déterminant, sans pour autant que l'innovation soit nécessairement qualifiée de rupture technologique. Le projet devra contenir un état de l'art démontrant l'absence de brevet(s)/publication(s) par un tiers sur la solution proposée et mentionnant les initiatives déjà menées.
- **Crédibilité et faisabilité** - Le projet intégrera une démarche bio-inspirée qui devra reposer sur un fondement scientifique et non sur une vision métaphorique ou purement morphique. Il répondra à une problématique clairement identifiée et démontrée par l'équipe projet.
- **Marché et potentiel économique** - Les projets devront mettre en avant un potentiel / des perspectives marché. Une vision du/des marchés ou applications ciblés sera demandée.

- **Pluridisciplinarité**- Le projet devra mettre en œuvre plusieurs champs disciplinaires, deux à minima.

Une grille d'évaluation adaptée sera mise au point pour le jury. Elle ne sera pas communicable aux candidats. La responsabilité des organisateurs du concours et des membres du jury ne saurait être engagée en cas de litige relatif au processus de sélection.

Prix

Sur décision du jury, les prix seront les suivants :

Pour la catégorie « Projets en émergence » (2 prix)

L'appui à la structuration au sein d'Un cube Axel, l'incubateur d'EuraMaterials pour une période de 12 mois pour développer et structurer le projet*.

**Un passage en comité de sélection (présentation sous forme de pitch) viendra confirmer l'acceptation du projet dans l'incubateur conformément au règlement intérieur de celui-ci. Une fois confirmé, une convention sera soumise au porteur de projet. Cette convention est obligatoire pour suivre le programme de l'incubateur. Sans acceptation (et signature), le programme ne pourra démarrer.*

Un cube Axel

Dotés d'une expérience en accompagnement d'entreprises, nous favorisons l'émergence, la création et le développement d'entreprises innovantes en nous appuyant d'une part sur notre équipe et des moyens adaptés, d'autre part sur un réseau de compétences diverses et une capacité de mobiliser des ressources externes adéquates. Après un diagnostic préalable, nous vous proposons un programme d'accompagnement et du conseil personnalisé, depuis la formalisation de votre idée de création d'entreprise, jusqu'à la commercialisation de vos produits, process, ou services innovants. Parmi les services mobilisables :

- Accès à notre réseau des industries de transformation des matériaux ;
- Evaluation de votre projet d'entreprise par des experts qualifiés ;
- Accompagnement individualisé dans les domaines techniques, organisationnels, juridiques, financiers, industriels, commerciaux, ressources humaines (RH) ;
- Formations adaptées aux besoins identifiés ;
- Programmation d'animations (webinaires, ateliers, rencontres, salons...) ;
- Information et mise en relation avec des partenaires industriels, gestionnaires, financiers et scientifiques (mentorat et parrainage) ;
- Appui communication / présentation des pitch projet ;
- Possibilité de mobiliser un soutien financier de la Région Hauts-de-France :
 - Études de faisabilité jusqu'à 15 000 € (la décision de financement implique le passage du lauréat devant le Comité Régional d'Incubation)
 - Accès sous conditions au dispositif régional d'allocation aux porteurs de projets.

Pour la catégorie « Projets en développement » (2 prix) :

Un accompagnement à la structuration d'un dossier de candidature pour répondre à un dispositif de financement ou d'accélération (sous réserve d'un dispositif existant en 2023, pouvant être mobilisé par le/les porteur(s) et correspondant aux orientations du projet). EuraMaterials accompagnera le/s porteur(s) de projet ou le consortium d'acteurs dans l'identification du dispositif à mobiliser, la co-rédaction du dossier et le dépôt de la candidature*.

**Une convention sera obligatoirement rédigée et conclue entre les parties pour une durée de 5 à 8 jours d'accompagnement. Elle précisera le sujet, l'objectif et rappellera le temps à passer par l'équipe du pôle.*

Une mise en visibilité du projet auprès des acteurs économiques (4 prix) : organisation de 4 "Pitch" projets devant des industriels (lors d'un GIS Ceebios et d'un événement EuraMaterials à définir). Ces projets bénéficieront d'une visibilité sur les réseaux sociaux EuraMaterials, Ceebios, voire plus largement dans l'écosystème des acteurs du biomimétisme.

6 mois d'abonnement BIOME+ (4 prix) pour s'acculturer sur le biomimétisme et intégrer un écosystème d'acteurs engagés.

Biome+, un abonnement pour opter pour l'innovation bio-inspirée :

- L'accès à des webinaires d'1h30 par an sur le biomimétisme, mettant en avant des acteurs et travaux remarquables en France et à l'international et permettant des sessions d'échanges privilégiées ;
- 1 demi-journée collective d'introduction générale au biomimétisme, sa méthodologie et son contexte accessible à 10 collaborateurs et stagiaires. Plusieurs sessions sont proposées par an ;
- L'accès à un réseau de près de 500 acteurs du biomimétisme en France et des interlocuteurs à l'international ;
- 1 conférence introductive d'1h sur le biomimétisme pour vos collaborateurs en interne la première année ;
- L'accès aux principales actualités dans le domaine du biomimétisme ;
- L'accès à des ressources privilégiées ;
- Des tarifs préférentiels sur les autres prestations de conseil, études et accompagnement de projets bio-inspirés.

Les lauréats recevront également un jeu de cartes sur le biomimétisme réalisé par l'ADEME.

Droit à l'image et données personnelles

Les lauréats et les partenaires de l'événement bénéficieront d'une visibilité en amont et en aval du concours par les organisateurs au travers de leurs sites Internet respectifs et dans les médias professionnels et régionaux partenaires de l'événement. Par conséquent, les candidats et/ou équipes projets autorisent les organisateurs et leurs partenaires à publier leurs noms, prénoms, entités, photos et la description de leurs projets sur tous supports de communication. Conformément aux dispositions

de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficieront d'un droit d'accès et de rectification aux informations communiquées.

Confidentialité

Tous les projets restent confidentiels : aucune information ne sera communiquée à des tiers. Les membres du Comité de présélection et du Comité d'Engagement et de Suivi, ainsi que les collaborateurs des organisations impliquées dans le concours, s'engagent par écrit à garder confidentielle toute information relative aux projets.

Droit applicable et litiges

Le présent règlement est soumis au droit français. Tout litige entre un candidat et EuraMaterials fera l'objet d'une démarche bilatérale concourant à trouver un règlement à l'amiable. En cas de désaccord, le tribunal compétent sera saisi pour procéder au règlement du litige.

Force majeure et annulation du concours

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigent.

De ce fait, leur responsabilité ne saurait être engagée.

Contacts

Pour tout renseignement complémentaire sur le **concours « Biomimétisme - Inspiration du Futur » Hauts-de-France**, vous pouvez contacter par e-mail :

Sophie Reynaud - directrice opérationnelle
d'EuraMaterials

sophie.reynaud@euramaterials.eu

Marie Darul - coordinatrice du projet Bloom,
Ceebios

marie.darul@ceebios.com

Toute équipe et/ou candidat reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter sans réserve les dispositions, en paraphant chaque présent feuillet et en le joignant signé en pièce jointe scannée lors de l'envoi de leur candidature.